

Malgré ce qu'en dit l'extrême droite, les services juridiques du Parlement ont expliqué en amont les modalités du vote, qui s'est bien déroulé régulièrement.

«Vote du Parlement européen contre la Hongrie : ils ont triché». Le titre de cette brève du site d'extrême droite Les Observateurs.ch est définitif (1). Mais il est faux. Il fait référence à l'utilisation, par le Parlement européen, de l'article 7 du Traité de l'Union européenne. Par un vote, le 12 septembre, les eurodéputés ont ouvert la voie à des sanctions contre la Hongrie pour non-respect des valeurs fondamentales de l'Union.

Lire la suite sur [Libération](#).